



*Société française d'études  
épigraphiques  
sur Rome et le monde romain  
(S.F.E.R.)*

## **RESUMES DES COMMUNICATIONS PRESENTEES DEVANT LA SFER EN 2014**

### **ASSEMBLEE GENERALE DE LA SFER – 18 JANVIER 2014**

**Nicolas TRAN**, *Fragments d'albums des corps de lénunculaires d'Ostie (fin II<sup>e</sup> siècle – III<sup>e</sup> siècle).*

La gravure d'un album par les associations professionnelles du monde romain était une pratique fréquente, à Ostie et à Portus, en particulier. De tels documents ont été publiés en nombre dans les deux volumes du *CIL XIV*, en 1887, puis entre 1930 et 1933. Très peu de listes ont été éditées par la suite, si ce n'est par H. Bloch, en 1953. Pourtant, les découvertes de fragments n'ont pas cessé, mais les éditeurs se sont concentrés sur des documents moins arides. Un lot se détache au sein de cet ensemble inédit, car il peut être attribué assurément pour certains fragments, et de façon vraisemblable pour d'autres, aux différents corps de lénunculaires d'Ostie : à des patrons de barques opérant dans le complexe portuaire, comme remorqueurs ou comme allèges. Les fragments étudiés se rapportent à cinq albums, gravés entre le dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle et la moitié du III<sup>e</sup> siècle, par trois collectivités distinctes : le *corpus lenunculariorum tabulariorum auxiliariorum*, le *corpus lenunculariorum pleromariorum auxiliariorum* et, peut-être, le *corpus scaphariorum traiectus Rusticeli*. L'étude permet de progresser dans la connaissance des milieux plébéiens d'Ostie et des notables qui ont tenu le rôle de patron d'association.

**Anthony ALVAREZ MELLERO**, *Nouveautés épigraphiques de Bétique.*

De récentes fouilles dans des cités emblématiques de l'ancienne province de Bétique nous ont permis de connaître de nouveaux membres de l'élite provinciale. En premier lieu, un piédestal de marbre blanc mis au jour à *Italica* a dévoilé l'existence d'un magistrat polyonyme à l'identification malaisée compte tenu de l'état de conservation de la pierre ; la possible parenté avec un chevalier et un flamme provincial de *Tarraco* a été évoquée. Ensuite, deux nouvelles plaques de marbre blanc, très fragmentaires, exhumées dans le bassin situé à côté du temple sis sur le forum colonial d'*Astigi*, faisant apparemment allusion au chevalier *P. Postumius A. f. Pap. Acilianus*, nous révèlent qu'il avait détenu une procuratèle ducénaire de Pannonie et Dalmatie puis celle, ducénaire également, de Belgique et des deux Germanies. Ces nouveaux postes, si l'attribution est fondée, nous permettent de compléter les lacunes dans son cursus.

## SEANCE DU 15 MARS 2014

**Muriel MOSER**, « Le concept de dynastie d'après les inscriptions de Constantin et des Constantinides »

La communication a porté sur les monuments avec statues élevés aux membres de la dynastie constantinienne entre 324 et 361, dans les provinces orientales de l'empire. En considérant le nombre important de dédicaces avec statues aux empereurs constantiniens dans la partie orientale, l'analyse a visé à souligner les traits les plus caractéristiques de ce type de monuments. Afin de montrer les différentes façons dont ces monuments reflètent la notion du pouvoir dynastique, la discussion s'est concentrée sur deux aspects décisifs, premièrement les inscriptions honorifiques accompagnant ces monuments, secondement la forme du monument lui-même, pour savoir s'il s'agissait d'une statue unique ou de plusieurs statues, ce qui pourrait indiquer l'importance du concept dynastique pour l'époque de Constantin et ses fils.

Du règne de Constantin à celui de ses fils Constantin II, Constant et Constance II (337 à 340), on peut remarquer l'utilisation d'épithètes soulignant les relations familiales entre les personnages honorés et leurs parents impériaux. Sur des dédicaces de Sidé, Hélène, la mère de Constantin, est par exemple désignée comme την μητέρα Αὐγούστου ou comme μητέρα Αὐγούστων (LSA 262, 263 (U. Gehn) avec Nollé 1993, p. 323 no. 47, 48). Elles montrent que l'Augusta était considérée comme mère non seulement du fondateur de la nouvelle dynastie, mais de l'ensemble des empereurs. À Ancyra Sidera en Phrygie Pacatienne, Constantin II et Constans César sont qualifiés comme fils de l'empereur, υειὸν βασιλέως/ βασιλαίος (LSA 651, U. Gehn ; Drew-Bear, Eck 1976, p. 290 no. 2,3). La similarité frappante des deux dédicaces suggère qu'elles ont été élevées ensemble, de même probablement qu'une statue à Constance II et peut-être Constantin.

Une autre manière de souligner la relation filiale peut être appréciée dans un monument à Constantin et probablement ses quatre Césars, trouvé à Athènes (LSA 399, 400, 402, U. Gehn ; IG II/III (2) 13269, 13270a-c,d, 13271) et érigé entre 333 et 337. Les quatre jeunes empereurs sont désignés comme *divina stirpe progenito*. Elle est aussi soulignée par l'érection même de quatre statues, une pour chaque empereur, en forme de groupe. Il y est aussi question de plusieurs actualisations des dédicaces, chaque fois que les événements politiques ou les changements dynastiques entre 337 et 340 le nécessitaient. Il semble, par exemple, qu'après la mort de Constantin et les meurtres dynastiques de 337, le nom de Dalmace, l'une des victimes, fut effacé et que les titres des trois Césars restants furent mis à jour, les anciens *Caesares* devenant *Augusti*. Toutefois, les épithètes convenant à des Césars, *nobilissimus* et *fortissimus*, ont été conservées, un phénomène qui est très répandu dans la période qui suit la mort de Constantin. Finalement, après la mort de Constantin II en 340, son nom a été également effacé.

La notion de parenté divine, de même que la *damnatio memoriae* de Constantin II, peut aussi être observée sur une inscription de Rome. Il s'agit d'une des rares dédicaces à un membre féminin de la famille constantinienne. Entre 337 et 340, son *praepositus rerum priuatarum*, le *uir perfectissimus Flavius Gauianus*, éleva une statue honorifique à Constantina, la fille de Constantin (LSA 1563 (C. Machado); AE 1995, 195; CIL VI 40790). Constantina est qualifiée de *diuina prosapia ab auctore Romani imperii procreata*. À l'origine, elle était aussi présentée comme la sœur de trois empereurs, mais le nom de Constantin II fut effacé en 340 et recouvert par le *dominorum nostrum* de la ligne 6 quand le texte de l'inscription fut actualisé pour s'harmoniser avec la nouvelle situation dynastique.

Quant à Constantin, deux inscriptions de Delphes le qualifient comme πατήρ τῶν βασιλέων, père des empereurs (*LSA* 927, 328 (U. Gehn); *SIG* 1982, 903 A,B); ces dédicaces sont des honneurs posthumes, comme le montre d'autres inscriptions contemporaines de Rome, qui incluent des dédicaces à Constantin *diuus, pater principi* (*LSA* 2589 (U. Gehn) ; *LSA* 1563 (C. Machado); *AE* 1995, 195; *CIL* VI 40790). Elles font partie d'un groupe de cinq statues honorifiques comptant aussi une statue pour Dalmace (*LSA* 929 (U. Gehn) ; *AE* 1948, 50) et deux pour Constant. Sur l'une des dédicaces, Constant est désigné comme ἐπιφανέστατον 'Αὔγουστον', résultat d'actualisations successives. Constant fut probablement d'abord honoré comme ἐπιφανέστατον Καίσαρα, puis, après son élévation au rang d'Auguste en 337, comme ἐπιφανέστατον Σέβαστον. Ce titre aussi fut effacé et un nouveau titre gravé au-dessus de la lacune : Αὔγουστον, trace de la réforme de la titulature impériale sous Constantin (Salway 2007). Si leur lieu de découverte est bien leur emplacement d'origine, ces cinq représentations impériales furent placées de manière à border la voie processionnelle du sanctuaire. Cette disposition des statues le long des voies les plus utilisées pour des processions publiques devint de plus en plus répandue au IV<sup>e</sup> siècle. Le but était certainement de faciliter l'intégration des statues aux défilés publics. Leur présence à Delphes, un sanctuaire traditionnel, sous une dynastie chrétienne, est remarquable.

Dans l'ensemble des monuments statuaires de Constant et Constance II de 340 à 350, deux sont particulièrement intéressants, dont un groupe de statues de Constant et Constance II de Sagalassos en Asie Mineure. Il s'agit de deux bases trouvées côte à côte. Le personnage honoré par la première dédicace est Constance II, appelé aux dernières lignes τὸν τῆς οἰκουμένης δεσπότην (*LSA* 2524 (U. Gehn) ; *AE* 1995, 1554). L'introduction de ce titre est datée de 353, et la pierre en conséquence, quand Constance II vainqueur de l'usurpateur Magnence commença, selon Ammien, à se faire appeler maître du monde (*Amm.* 15.1.3). Dans la deuxième inscription de Sagalassos, ΚΩΝΣΤΑΝ a été développé en ΚΩΝΣΤΑΝ(ΤΙΟΝ) par les éditeurs (*LSA* 2525 (U. Gehn)). Non seulement cette correction est inutile, mais en plus l'addition ὁ τῆς οἰκουμένης δεσπότης ne date pas nécessairement du règne de Constance II, comme le montrent d'autres inscriptions utilisant cette épithète dans des dédicaces au César Galère (p.ex. *LSA* 89 (U. Gehn)). L'autre groupe nous parvient d'Éphèse (*LSA* 744, 2079, 2080, 739 (A. Sokolicek)).

Peu de traces de monuments de groupe dédiés à Constance II et ses Césars, Gallus et Julien, ont été trouvées dans la partie orientale de l'empire, mais ceux-ci soulignent bien l'importance et la puissance du concept du pouvoir dynastique pour cette période. Deux exemples de ces monuments ont été analysés dans cette dernière partie, dont une nouvelle dédicace de Sagalassos à Julien. Elle met à nouveau en évidence la vitalité du modèle des monuments honorifiques conjoints sous la dynastie constantinienne (*LSA* 2527 (U. Gehn)) : pour ajouter en 355 la statue du nouveau César à celle déjà en place de Constance II, il suffisait, comme le montre cette dédicace, d'un simple mais efficace « et ».

En résumé, dans les monuments honorifiques de cette époque, les liens familiaux étaient non seulement exprimés par les inscriptions, mais aussi par la forme des monuments qui, pour la plupart, étaient des monuments de groupe. Il est clair que ces statues impériales, qui permettaient de représenter les souverains et de leur manifester sa loyauté, jouaient un rôle important dans des communautés qui, loin de les oublier une fois érigées, prenaient soin de mettre à jour le texte de leur dédicace à chaque modification du collège impérial.

#### Bibliographie :

*LSA* = Last statues of Antiquity database de l'Université d'Oxford, accessible à <http://laststatues.classics.ox.ac.uk>.

T. Drew-Bear et W. Eck, *Kaiser-, Militär- und Steinbruchinschriften aus Phrygien*, *Chiron*, 6, 1976, p. 289-318.

J. Nollé, *Side im Altertum. Geschichte und Zeugnisse. Inschriften griechischer Städte aus*

*Kleinasien vol. 43*, Bonn, 1993.

B. Salway, *Constantine Augustos (not Sebastos)*, in J.F.Drinkwater and R.W.B. Salway, éd., *Wolf Liebeschuetz Reflected. Essays presented by colleagues, friends, and pupils*, *Bulletin of the Institute of Classical Studies, Supplement 91*, Londres, 2007, p. 37-50.

**Khaled MARMOURI**, « À propos d'une inscription d'Ammaedara (*AE* 2010, 1796) »

Une inscription provenant du site tunisien d'Haïdra, publiée récemment par Zeineb Benzina Ben Abdallah et reprise dans le dernier numéro de l'*Année épigraphique*, suscite des problèmes de lecture et d'interprétation :

*C(aio) Mario, / Sex(ti) fil(io), / Quir(ina tribu), Fido, / quaest(ori), praef(ecto) i(ure) d(icundo), Iluir(o), / flam(ini) perp(etuo), populus emeriten/sis ex p(ecunia) pu[bl(ica)] statuam in bigam / eius contulerat ob merita et li/beralitatem quam annuam / perpetuam epulatiuam promisit / ex uoluntate eius equestres fili(i)s / et pedestrem ipsi posuit.*

L'inscription, telle qu'elle a été lue, comporte plusieurs anomalies qui ne sauraient s'expliquer que par des problèmes de déchiffrement : l'emploi inattendu de l'argent public par le peuple, l'érection d'une « statue sur un bige », un groupement nominal atypique, et l'emploi peu clair du plus-que-parfait pour *conferre*. Sur la base des deux clichés disponibles, il est manifeste que la ligne 6 a été mal déchiffrée. Une autre lecture peut dès lors être proposée : *ex ea pe[cu]n(ia) [q]uam in bigam*.

On est ainsi face à un hommage accompli grâce à une souscription populaire. Le texte se singularise par le recours à une formule insolite, une *liberalitas annua perpetua epulatiua*, pour indiquer le principal motif de l'honneur décerné : l'institution d'une fondation perpétuelle destinée à offrir périodiquement un banquet ou des distributions *ad hoc*. L'autre intérêt du texte réside dans l'intervention du récipiendaire de l'hommage, probablement à travers des dispositions testamentaires, pour faire modifier l'objet initial de la contribution pécuniaire : au lieu du bige, il demanda qu'on érige des statues équestres pour ses fils, se contentant lui-même d'une statue en pied. Ce dernier détail vaut à l'inscription d'Ammaedara d'être placée parmi les documents épigraphiques majeurs de Proconsulaire, qui permettent de reconstituer certains aspects du quotidien socio-institutionnel des cités de la province.

**Jean-Luc SCHENCK-DAVID**, « Caius Iulius Sérénus, relecture d'un dossier épigraphique convène »

Si Caius Iulius Sérénus jouit en son temps d'une bonne notoriété dans sa ville, *Lugdunum*, et dans sa cité pyrénéenne, la *ciuitas Conuenarum*, son souvenir aujourd'hui est ténu. Son cas pourtant mérite détour ; ne serait-ce que parce que les textes qui nous le font connaître posent quelques problèmes au sujet de l'administration de sa cité, de la nature du culte impérial convène, de sa carrière. Sérénus acquit une nouvelle notoriété locale en 1923 lorsque les premiers fragments inscrits qui le concernaient apparurent sous la pioche de Bertrand Sapène, directeur des fouilles archéologiques à Saint-Bertrand-de-Comminges. Depuis, un (trop) grand nombre de textes lui furent associés alors que cinq d'entre eux seulement le mentionnent de manière assurée (*AE* 1938, 170 et 171, *AE* 1994, 1096 et 1093, Badie *et alii*, *Saint-Bertrand-de-Comminges 1*, Toulouse, 1994, p. 181-183, n° 7). Leur confrontation donne à connaître la séquence onomastique de notre personnage – porteur des *tria nomina*, fils de Sextus, petit-fils de Caius, inscrit dans la tribu *Voltinia*, il est un contemporain de Trajan, d'ancienne citoyenneté romaine – et un *cursus* exprimé de manière

concise et stéréotypée où se succèdent le quattuorvirat, la prêtrise de Rome et d'Auguste, et la plus haute des *militiae equestres*, une préfecture d'aile.

Sérénus fut longtemps le seul à avoir exercé la charge de quattuorvir dans les Trois Gaules (rejoint depuis par Lucius Cerialis Rectus, au Bois l'Abbé). Deux raisons furent avancées pour expliquer l'existence de quattuorvirs dans les Trois Gaules, l'une supposant qu'ils étaient des magistrats placés à la tête d'une subdivision territoriale de la cité, l'autre proposant d'y voir la magistrature supérieure d'un municipes. Ni l'une, ni l'autre ne sont ici recevables et la présence à la tête de la cité pyrénéenne d'un collège de quatre magistrats doit être considérée comme une survivance de l'ancienne appartenance des Convènes à la Transalpine. La mention de *quattuorviri* à *Lugdunum* au début du II<sup>e</sup> siècle de notre ère pourrait impliquer que la cité des Convènes était alors une colonie latine.

Le *sacerdotium Romae et Augusti* convène a fait l'objet d'avis divergents : prêtrise attachée à un culte fédéral qui aurait regroupé les peuples de l'Aquitaine méridionale selon les uns, *sacerdotium* strictement municipal selon les autres. Si l'on s'accorde aujourd'hui à estimer qu'il n'y a pas de *sacerdotes* que provinciaux, le doute n'a pas été totalement levé pour ce qui est de la compétence territoriale des *sacerdotes* convènes. L'existence d'un *concilium* à *Lugdunum* fut un moment tenue pour acquise, puis rejetée (*AE* 1997, 1093). Confortée par l'ambiguïté des sources, l'hypothèse d'un culte provincial, installé à *Lugdunum*, est encore évoquée en raison de la spécificité d'une Aquitaine ethnographique et de l'analogie des situations historiques qui précédèrent les fondations du culte fédéral à Lyon et ailleurs avec celle de *Lugdunum*.

Si les milices étaient le « séminaire de l'administration équestre », cela semble ne pas avoir été le cas pour Sérénus. Nommé préfet d'aile, la plus haute fonction de ces *militiae*, il aurait terminé là sa carrière ; c'est du moins ce que les textes nous laissent entendre. Faut-il alors reconnaître en Sérénus un de ces chevaliers municipaux dont la seule et unique milice portée à leur actif signifiait leur entrée dans l'ordre équestre ? Peut-on admettre que celle-ci n'aurait servi qu'à satisfaire une ambition personnelle locale alors que l'on sait tout l'intérêt que Trajan porta à l'ordre équestre et l'importance croissante que prirent les chevaliers dans l'administration impériale, sous l'impulsion même de l'empereur ? Quand bien même les termes de l'hommage (*AE* 1938, 170) exprimé envers Plotine par Sérénus, associé pour l'occasion à son épouse Iulia Iuliola, laissent penser que cette dernière pourrait ne pas avoir été étrangère à la carrière de son mari ?

#### SEANCE DU 21 JUIN 2014

#### AU MUSEE D'ARCHEOLOGIE NATIONALE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Michel CHRISTOL**, « Inscriptions latines de Narbonnaise »

L'inscription *CIL* XII, 4983 trouvée à Narbonne est un bloc abîmé, surtout à gauche, par son réemploi dans le rempart. Publié dans l'*Histoire générale du Languedoc* (668), repris dans la *CAG* 11, 1 avec une photographie, il a été lu par Hirschfeld ainsi : *Martius / G. l. Diogenes / Sabidia N [---] / V C E A / hic est sepulta*, autrement dit l'épithaphe faite par Sabidia pour Martius Diogenes, affranchi d'une femme. Il convient en fait de lire *Martius col. l. Diochares* : l'affranchi de la colonie de Narbonne a pris comme nom un des adjectifs de la titulature coloniale et non le banal Publicius ; le cas est connu pour d'autres colonies. Diochares est attesté dans l'épigraphie de Narbonne, notamment par un graffiti sur un vase. De même, Sabidia a pour nomenclature onomastique complète *N(umitoris) l(iberta) Lucaea = Lycaea*, qui la rattache à la région du SE du Péloponnèse. La pierre est aussi incomplète en

haut où devait être portée la formule VIVIT, peut-être abrégée, et en bas où devaient figurer les informations sur la taille de l'enclos funéraire. L'épithaphe est donc à lire ainsi : *[Viuit] / Martius / col. l. Diocha[fres] / Sabidia N(umitoris) [l(iberta)] / Lucaea / hic est sepu[ta]. In agro...*

Un autre texte funéraire, qui mentionne également un Martius, pose des problèmes plus ardues ; il met aussi en scène le monde affranchi et servile, mais il est difficile de comprendre l'agencement des acteurs. Il s'agit de *ILGN 568*, trouvé à Vendres, sur le territoire de Béziers, mais provenant probablement de Narbonne. Il est brisé à peu près à la moitié de sa largeur et, à partir des lettres restant à droite, on peut proposer : *[Au]cto / [patr]i f(ilii) public(i) / [-]llo L. Marti / [-]i ser. obito / [an]norum XII[I ?]* : « pour Auctus, leur père, ses enfants, esclaves publics, pour (-)llus, esclave de L. Martius (-)us mort à 12 ou 13 ans ». Il y aurait deux défunts, Auctus et (-)llus qui seraient passés du groupe de esclaves de la colonie à la *familia* privée d'un ancien esclave de la colonie (Martius). Mais les rôles de chacun ne sont pas aisés à définir. Une amphore peinte du camp prétorien (*CIL XV, 4542*) mentionne aussi un Martius, descendant d'affranchi de la colonie de Narbonne. Elle présente le texte suivant : *sum uetus Baeterense V L. Marti Satulli* : « je suis un vin de Béziers, vieux de 5 ans ; (amphore appartenant à) L. Martius Satullus » ; Satullus est un négociant descendant d'affranchi de la colonie.

Enfin, M. Christol attire notre attention sur la graphie d'une série de textes où une succession de lignes verticales pose des problèmes de lecture. *CIL XII, 3896* est à lire *Senecioni* (peut-être *Senicioni*) *Attillici f. / Attius Piperculus* (nom connu à Lattes) *fratri*.

## Hélène CHEW, « L'histoire de la collection épigraphique du MAN »

H. Chew retrace l'histoire de la collection épigraphique du MAN, dont la partie lapidaire est réduite par rapport à des musées comme ceux de Lyon, de Nîmes ou de Narbonne. Napoléon III, qui créa le MAN par un décret du 8 mars 1862, s'était entouré, pour rédiger son *Histoire de Jules César*, de savants, notamment L. Renier pour l'épigraphie, d'officiers et de topographes. La crainte de voir les musées de province dépouillés au profit du MAN ne se réalisa pas : le musée fut alimenté essentiellement par des inscriptions déposées sur ordre de Napoléon III, en provenance de la bibliothèque impériale (notamment le fruit des fouilles de la forêt de Compiègne, ou des pierres rapportées de Dacie où avait fouillé un officier), par des achats, par des dons de particuliers (le premier fut celui d'une inscription bilingue très fragmentaire de Berthouville) ou de municipalités : des fragments de l'inscription du trophée de La Turbie, que la municipalité avait donnés à l'empereur, ont été replacés dans le monument au moment de sa restauration.

La collection épigraphique comporte essentiellement des pièces du début de la constitution du musée : 51 textes sont entrés entre 1862 et 1900, 31 entre 1901 et 1950, 9 depuis, par achats essentiellement sur le marché des antiquaires. En revanche, les textes sur *instrumentum* sont nombreux et variés : de très nombreuses estampilles sur céramique, des marques de propriété, des textes sur métal, verre, objets votifs, trésors d'argenterie.... Par ailleurs, le MAN a mis en dépôt dans divers musées des pièces de sa collection, à la suite de la sollicitation d'autorités locales qui souhaitaient présenter des pierres ayant un rapport étroit avec l'histoire locale.

## SEANCE DU 18 OCTOBRE 2014

**Nicolas MONTEIX (Université de Rouen)**, Les moulins à sang d'Orvieto à Pompéi : épigraphie et histoire économique

Depuis 2008, le projet « *Pistrina* » vise à reprendre l'étude des boulangeries d'Italie romaine en général. Outre la détermination de la chronologie amenant la production panariaire à s'extraire du seul cadre domestique pour devenir majoritairement commerciale, ce programme vise à établir une documentation aussi exhaustive que possible sur ces espaces de production. Jusqu'à présent, les boulangeries de Pompéi ont focalisé notre attention, notamment en raison de leur potentiel documentaire : quarante locaux présentant quarante-et-un fours sont recensés dans cette ville, dont une partie était démantelée au moment de l'éruption<sup>1</sup>. Si le but a été principalement de produire des relevés des différents aménagements, les moulins à sang ont été étudiés en détail, tant d'un point de vue technique que pour les inscriptions peintes et incisées qu'ils portaient. Si tous les moulins découverts jusqu'alors à Pompéi ont été systématiquement taillés dans des blocs de roche volcanique, ceux qui étaient en état de fonctionnement au moment de l'éruption provenaient exclusivement de bancs de roche riches en cristaux de leucite, localisés autour d'Orvieto<sup>2</sup>.

### *Forme et position des inscriptions*

Entre 2012 et 2014, une campagne de relevé systématique des inscriptions incisées a été entreprise, permettant d'en retrouver trente-cinq et de dresser des apoglyphes pour chacune d'entre elles. Seules deux inscriptions peintes, jusqu'alors inédites, ont été observées. Cinq autres avaient été décrites au moment de leur découverte puis répertoriées dans le *corpus* ; elles doivent être considérées comme effacées. La majeure partie de ces inscriptions est formée de deux à trois lettres, parfois ligaturées, larges de 10 à 15 cm et hautes de 20 à 25 cm. Quelques rares signes de ponctuation ont été observés, parfois difficiles à distinguer des vides naturels de la roche basaltique. Lorsque le texte est identique, on remarque également quelques variations dans les dimensions des lettres, pouvant atteindre 30% de différence, sans toutefois que la graphie ne subisse de profonde déformation. Les descriptions insérées dans le *Corpus* et de rares vestiges encore visibles permettent d'attester que les inscriptions pouvaient être rehaussées de peinture rouge.

### *Correctifs au Corpus*

La partie consacrée aux meules de Pompéi dans le *Corpus* (*CIL* X, 8057), rédigée principalement par H. Dressel et marginalement par Th. Mommsen, recense trente-six inscriptions, incisées (31) ou peintes (5). Cet inventaire est tout autant incomplet que surnuméraire. Son incomplétude tient en partie au fait que, publié en 1883, il a été rédigé vers la fin des années 1870, alors que six boulangeries restaient à découvrir. Si ce type de manque est logique, d'autres renvoient à des oublis qui touchent des meules en emploi<sup>3</sup> ou, plus étonnamment, en position fonctionnelle et dégagées de longue date<sup>4</sup>. Il est possible que ces manques soient également liés à des déplacements postérieurs à la description effectuée dans le *Corpus*. Les inscriptions surnuméraires sont en revanche liées à des erreurs d'interprétation, que cela survienne lors de la lecture des archives de fouille ou lors de la compréhension du sens des incisions. Ainsi, si l'on reprend le texte de la description initiale concernant les

<sup>1</sup> Sur les boulangeries de Pompéi, voir Monteix 2010, p. 133-167. Les résultats des différentes campagnes de fouille ont été publiés dans la « Chronique des activités archéologiques de l'École française de Rome », d'abord dans les *MEFRA* (121, 1, 2009, p. 322-335 ; 122, 1, 2010, p. 275-282 ; 123, 1, 2011, p. 306-313) puis en ligne (<http://cefr.revues.org/>).

<sup>2</sup> Les gisements locaux de basalte ont été utilisés pour produire des moulins jetés au rebut ou réemployés au moment de l'éruption. Sur l'identification des gisements d'Orvieto, voir Buffone *et alii* 1999.

<sup>3</sup> Ainsi les inscriptions suivantes : PVF = *Puf*(- - -) en emploi devant le four de VII 1, 36-37 ; SER = *Ser*(- - -) en emploi dans la boulangerie IX 1, 3.33.

<sup>4</sup> Ainsi les inscriptions suivantes : PH = *Ph*(- - -) sur une *meta* de VI 2, 6 ; EVB = *Eub*(- - -) sur un *catillus* de VII 2, 3.6-7 ; PMA et [P]MA = *P(ubli) Ma*(- - -) ou *P(ubli) M*(- - -) *A*(- - -) sur deux *metae* en VII 2, 3.6-7 ; HOS = *Hos*(- - -) sur une *meta* en IX 3, 19-20.

inscriptions *CIL X*, 8057, 11, b à d, il apparaît qu'un seul et même *catillus* est décrit, situé dans la boulangerie VI 6, 17 et portant l'inscription *SEX* incisée. L'erreur est interprétative pour les inscriptions *CIL X*, 8057, 8, a-b et 13, b : la lecture du *Corpus* sans autopsie laisserait supposer qu'il s'agit de la lettre I, présente isolée sur seulement trois *metae*. Il ne s'agit que d'une incision verticale d'utilisation technique, véritable jauge indiquant le point en-deçà duquel on ne pouvait pas retailler la *meta* pour y adapter un *catillus* sans attenter à l'intégrité de celle-là. Ces incisions doivent de ce fait être considérées de toute autre manière que les autres inscriptions.

À ce stade de nos recherches, une fois décomptés les doublons et les incisions techniques, le corpus des inscriptions sur meules découvertes à Pompéi *intra muros* s'élève à quarante-six textes, dont sept exclusivement peints et trente-neuf incisés. Parmi ces derniers, quatre n'ont pas pu être observés et relevés<sup>5</sup>. Sur les trente-cinq textes incisés relevés, quatre ont été corrigés, fût-ce de façon marginale<sup>6</sup> ; quatorze n'avaient pas été relevés précédemment, mais seules quatre à cinq se sont avérés véritablement inédits<sup>7</sup> (fig. 1).

### *Onomastique*

En tout, ce sont donc au minimum seize combinaisons de deux à trois lettres formant autant de noms qui nous sont connues par les inscriptions incisées. La véritable difficulté tient à l'interprétation que l'on peut donner à ces combinaisons. En effet, à l'exception du *praenomen* que l'on ne saurait trouver seul et abrégé, chaque fraction onomastique peut avoir été abrégée pour être inscrite sur les meules. Le choix entre les différentes formules d'abréviation ne peut, dans le meilleur des cas, que se fonder sur la vraisemblance. En reprenant l'ensemble des inscriptions, aucune forme d'abréviation n'apparaît privilégiée. Tout au plus peut-on signaler une probable préférence de l'emploi du gentilice précédé du *praenomen* (seize attestations) ou seul (neuf attestations).

### *Des carrières aux boulangeries, propositions d'interprétation*

L'étude de ce corpus d'inscriptions permet de former plusieurs hypothèses quant au commerce des meules entre Orvieto, principal point d'approvisionnement au moment de l'éruption, et Pompéi. Une rapide analyse des contextes de découverte permet de mettre en évidence plusieurs éléments, quitte à se limiter dans un premier temps aux seules inscriptions incisées. Une même marque peut se retrouver dans plusieurs boulangeries, ce qui interdit de supposer que ces marques renvoient aux boulangers et pointe déjà vers une inscription effectuée au moment de l'extraction, dans la carrière. Inversement, une même boulangerie peut disposer de plusieurs meules disposant de marques différentes. Enfin, aucune « spécialisation » entre meule dormante (*meta*) ou active (*catillus*) n'est perceptible au sein des productions. Ce rapide aperçu permet de conclure que les inscriptions incisées ne peuvent

---

<sup>5</sup> *CIL X*, 8057, 3 : CER. Ce texte est décrit de manière étonnante dans le *Corpus* : ni la nature de l'inscription, ni l'élément de meule sur lequel elle aurait été lue ne sont mentionnés. Aucune incision avec ce texte n'a été observée en IX 3, 19-20.

*CIL X*, 8057, 4 (b) : D. Ce texte n'a pas été observé en IX 5, 4 – sur un *catillus* présentant une autre inscription –, malgré un état de conservation excellent pour ce moulin.

*CIL X*, 8057, 15 : H[. Lu par Rossi dans la boulangerie annexée à la *Casa del labirinto* (VI 11, 8-10), ce texte n'a pas été observé de nouveau. Les *catilli* de cette boulangerie sont particulièrement endommagés.

*CIL X*, 8057, 16 : [C ?]ER. Ce texte pourrait avoir été lu sur le *catillus* coupé en deux et lacunaire qui se trouve en déshérence sur la parcelle de la boulangerie VI 14, 28-32. Il n'a pas été retrouvé.

<sup>6</sup> *CIL X*, 8057, 4, a : C - CO {ajout du C initial et du signe de ponctuation} ; *CIL X*, 8057, 6, b : GE[A] {lecture G de la première lettre} ; *CIL X*, 8057, 7, b : HOS {inscription complétée} ; *CIL X*, 8057, 17 : OS {lecture revue, inscription complète}.

<sup>7</sup> Cf. *supra*, n. 3-4. L'inscription CX CO, relevée sur un *catillus* dans la boulangerie VIII 6, 1.9-10 pourrait n'être qu'une variante de *CIL X*, 8057, 4, a.

pas renvoyer aux boulangers. Elles sont faites dans la carrière et indiquent soit le propriétaire ou l'exploitant, soit, de façon moins probable, la main d'œuvre.

Pour avoir une vision plus complète, il importe à ce stade de prendre en compte les rares (7) inscriptions peintes. Seules deux sont encore perceptibles, observées sur un *catillus*, par ailleurs dépourvu d'inscription incisée, dans la boulangerie liée à la *Casa dei casti amanti* (IX 12, 6.8) (fig. 2). Les deux inscriptions, peintes avec deux peintures rouge différentes, se succèdent. La première marque ne présente qu'une lettre lisible, ?]V[ ?. La seconde inscription recoupe la première. Malgré un effacement partiel de la troisième lettre, il est possible de lire C·I·P· et de développer en *C(aio) I(ulio) P(olybio)*<sup>8</sup>. On aurait ainsi la mention du carrier et du destinataire, peintes.

En conclusion, il apparaît que les marques incisées ne peuvent que renvoyer systématiquement aux carrières, sans qu'il soit possible de décider si elles indiquent leur propriétaire ou leur exploitant. Les inscriptions peintes présentent une difficulté supplémentaire puisqu'elles peuvent renvoyer soit au même type de marques que celles qui sont effectuées en carrière, soit à des marques successives, réalisées lors du transport des meules. Pour compléter cette première approche, au moins deux pistes sont envisagées. Tout d'abord, il s'agirait de tenter une relecture des inscriptions peintes à l'aide de lampes à ultraviolets. Enfin, il faudra tenter de mettre en corrélation ces inscriptions avec les découvertes dans les carrières d'Orvieto<sup>9</sup>.

### *Bibliographie*

Binaco *et alii* sous presse : P. Binaco, A. Buonopane, A. Chartrain, M. Gualtieri, « Orvieto, centro di produzione di macine nell'Antichità: primi dati », dans T. Anderson, D.P.S. Peacock (éd.), *Tilting at mills. 5<sup>th</sup> international colloquium on the archaeology and geology of mills and milling*, sous presse.

Buffone *et alii* 1999 : L. Buffone, S. Lorenzoni, M. Pallara, E. Zantin, « Le macine rotatorie in rocce vulcaniche di Pompei », *RSP*, 10, p. 117-130.

Monteix 2010 : N. Monteix, *Les lieux de métier. Boutiques et ateliers d'Herculanum*, Rome, 2010 (BEFAR, 344).

Monteix 2014 : N. Monteix, « Histoire politique des élites et histoire économique. L'exemple des Caii Iulii et des Marci Lucretii à Pompéi », dans C. Apicella, M.-L. Haack, F. Lerouxel (éd.), *Les affaires de M. Andraeu. Économie et société du monde romain*, Talence, 2014, p. 259-271 (*Scripta antiqua*, 61).

---

<sup>8</sup> Une lecture C·I·F· est improbable : la boucle du P, bien que partiellement effacée, est clairement amorcée. S'il s'agissait d'un F, la barre inférieure présenterait une courbure par trop prononcée et sans parallèle. Sur C. Iulius Polybius, voir Monteix 2014.

<sup>9</sup> Depuis 2013, le projet OrviAMM (Orvieto Archeologia Macine e Mulini), dirigé par M. Gualtieri et A. Chartrain, a repris l'étude des carrières d'Orvieto. Les premiers résultats ont été présentés à Almería en mars 2014 (Binaco *et alii* sous presse).

|                 |                 |                 |                |                |                          |                |   |
|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|--------------------------|----------------|---|
| A.L             | AT              | C.S             | G.CO<br>G.CO   | GEA<br>GE      | HOS<br>HOS<br>HOS<br>HOS | CMA<br>CMA     | VA<br>PMA<br>PMA<br>PMA<br>PMA<br>PMA<br>PMA<br>PMA<br>PMA<br>PMA |
| CIL X, 8057, 1  | CIL X, 8057, 2  | CIL X, 8057, 4  | CIL X, 8057, 4 | CIL X, 8057, 6 | CIL X, 8057, 7           | CIL X, 8057, 9 |   |
| SEX             | V               | VE              | EVD            | PVF            | PH                       | SER            | PMA<br>PMA<br>PMA   |
| CIL X, 8057, 11 | CIL X, 8057, 13 | CIL X, 8057, 14 |                |                |                          |                | CIL X, 8057, 10   |
| SEX             | V               |                 |                |                |                          |                |   |
| SEX             | V               |                 |                |                |                          |                |   |
| SEX             | V               |                 |                |                |                          |                |   |

■ Inscriptions déjà relevées dans le CIL 0 30 cm ■ Inscriptions inédites ou corrigées



**Julien ALIQUOT (CNRS, UMR 5189 HiSoMA),** Le gouverneur et le juriste : l'inscription de Beyrouth en l'honneur du consulaire Appius Alexander (*PIR*<sup>2</sup> A 945)

La préparation du corpus épigraphique de Béryte (Beyrouth) et de sa région, entamée en 2008, s'inscrit dans le cadre du programme des *Inscriptions grecques et latines de la Syrie (IGLS)*. Elle se poursuit actuellement en collaboration avec la Direction Générale des Antiquités du Liban. Une étape de ce travail en cours vient de se clore avec l'achèvement du catalogue des inscriptions du Musée national de Beyrouth, projet mené à bien avec J.-B. Yon et dont la publication fera l'objet d'un volume hors-série du *Bulletin d'archéologie et d'architecture libanaises (BAAL)*. Un monument de Beyrouth conservé au musée a été

présenté à titre d'exemple. Il s'agit d'une base de statue en calcaire, enregistrée sous le numéro d'inventaire 26257 et inscrite en grec sur le couronnement et sur le dé. L'inscription honorifique gravée sur ce support se distingue dans le panorama épigraphique très latin de la colonie augustéenne de Béryte. Elle n'est pas vraiment inédite, puisque J.-P. Rey-Coquais en a dévoilé la teneur dans son article « Syrie romaine, de Pompée à Dioclétien », *JRS*, 68, 1978, p. 67 : « De date inconnue est Appius Alexander, ὁ ἀδέκαστος καὶ φιλόανθρωπος ὑπατικός qu'honore à Beyrouth (inscription inédite) M. Aurelius Cassianus, bouleute de Gérasa, jurisconsulte ». C'est peut-être parce que le personnage honoré était alors classé à tort parmi les « gouverneurs de Phénicie au Bas Empire » que l'inscription est restée méconnue des chercheurs qui se sont intéressés au parcours d'Appius Alexander (voir en dernier lieu M. Christol, Th. Drew-Bear et M. Taşlıalan, « Appius Alexander, serviteur de l'État romain et philosophe », *Anatolia antiqua*, 13, 2005, p. 271-284). Tout en renouvelant nos connaissances sur les fastes de la province de Syrie-Phénicie et sur les activités des juristes de l'Arabie romaine, notre texte constitue vraisemblablement le plus ancien témoignage épigraphique qui confirme l'existence de l'École de droit de Béryte au III<sup>e</sup> siècle.

**Francisco BELTRAN LLORIS (Université de Saragosse – Groupe de recherche Hiberus),**  
L'épigraphie paléohispanique et la base de données Hesperia

Le principal objectif de cet exposé est de vous présenter la base de données des langues paléohispaniques « Hesperia », qui a été partiellement ouverte au public le 20 Juin 2014 (<http://hesperia.ucm.es>). Il s'agit d'une banque de données gérée par quatre équipes, des universités de Madrid (Complutense), du Pays Basque, de Barcelone et de Saragosse, dont le principal but est de collecter, organiser et traiter tous les matériaux linguistiques antiques relatifs à la péninsule ibérique (et tout le matériel associé, surtout dans le sud de la France, c'est-à-dire les inscriptions ibériques de Narbonnaise), à l'exclusion des inscriptions latines, grecques et phéniciennes qui ont leurs propres *corpora*. Au stade actuel, la banque de données compte environ 2400 entrées épigraphiques, plus d'une centaine d'entrées correspondant aux ateliers monétaires (normalement avec plusieurs légendes chacun) et plus de cinq mille entrées onomastiques. Actuellement, on peut consulter en accès libre deux sections de la banque de données épigraphique : celle qui correspond aux inscriptions celtibériques [env. 250] et aux inscriptions ibériques du sud de la France [env. 600], et la section numismatique [env. 100]. Dans les mois à venir, nous espérons ouvrir également la section onomastique et d'autres secteurs.